



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PEREQUATION ARBITRALE

Saison 2025/2026

Note club de D1

Précision du règlement

- A** Les frais déplacement et préparation des arbitres seront supportés par le club recevant. Ils sont décomptés de mairie à mairie (aller et retour) distance la plus courte.
- B** Les frais déplacement et préparation des arbitres assistants (exceptionnel) seront supportés par le ou les clubs demandeurs.
- C** Le club recevant adresse un exemplaire de la fiche de frais (voir modèle en annexe) au district après chaque match ou en 2 fois (soit fin de la poule aller et fin poule retour).
- D** Toutes les fiches devront être adressées au district soit par la poste : **7 ZA T Nevez-Pouillot 29150 CHATEAULIN** ou par mail à l'adresse suivante : sserre@foot29.fff.fr **au plus tard 8 jours après la fin du championnat**
- E** La fiche de frais est mise à disposition par **le club recevant**, et validée par le responsable de chaque club
- F** Le District établi en fin de saison
- < Un récapitulatif des frais supportés par chaque club
 - < La moyenne des frais et examine la situation de chaque club par rapport à cette moyenne
 - < La somme due aux clubs « créditeurs » leur est reversée
 - < La somme due par les clubs « débiteurs » leur est réclamée
- G** Si lors du bilan final en fin de saison il manque des fiches, il sera pris en compte le mini perceptible soit pour saison 2025/26 - 40,00€ - pour la remplacer.

Le 03/09/2025